SPL Relation Usagers

19 Boulevard Marius Vivier Merle

69003 LYON

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Consultation n°26_026

Accord - cadre de prestations de service en conseil et aide au recrutement pour les différents services de TCL RU

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Date limite de dépôt des questions	**12/11/2026**
Date limite de modification du DCE	**09/11/2026**
Date limite de réponse par l'Acheteur	**16/11/2026**
Date limite de réception des offres	**18/11/2026**

Les documents de la consultation sont disponibles sur le profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/

Direction_achats@mobilités-lyonnaises.fr

19, bd Marius Vivier Merle
69003 Lyon
France

Sommaire

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION 4

1.1 OBJET 4
1.2 DUREE 4
1.3 FORME ET DECOMPOSITION 4

ARTICLE 2. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION 5

2.1 DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES 5
2.2 VARIANTES 6
2.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 6
2.4 CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION 6

ARTICLE 3. DOCUMENTS DE LA CONSULTATION 6

3.1 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION 6
3.2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 6
3.3 COMMUNICATIONS ET ECHANGES D'INFORMATIONS 7

ARTICLE 4. PRESENTATION DES OFFRES 7

4.1 SIGNATURE DES DOCUMENTS 7

ARTICLE 5. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS 8

5.1 TRANSMISSION DU PLI SUR LE PROFIL ACHETEUR 8
5.2 TRANSMISSION FACULTATIVE D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE 9

ARTICLE 6. ANALYSE DES OFFRES 9

6.1 CRITERES DE SELECTION DES OFFRES 9
6.2 NEGOCIATION 10

ARTICLE 7. SIGNATURE DU CONTRAT 10

ARTICLE 8. INTRODUCTION DES RECOURS 10

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE	
	Accord-cadre à bons de commande Objet : Accord - cadre de prestations de service en conseil et aide au recrutement pour les différents services de TCL RU
	Acheteur : Société Publique Locale Relation Usagers 19 Boulevard Marius Vivier Merle 69003 - LYON
	Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article L2123-1 et R. 2123-1, 1° du code de la commande publique. CCAG applicable au marché : CCAG PI
	Accord-cadre sans minimum et avec maximum porté à - 145 000 H.T par lot pour la durée totale du marché (lot 1, 2 et 3) Le marché est alloti : - Le lot 1 concerne des prestations d'aide en recrutement pour les fonctions supports de la SPL RU - Le lot 2 concerne des prestations d'aide en recrutement pour les fonctions métiers de la SPL RU - Le lot 3 concerne des prestations d'aide en recrutement pour les fonctions de managers de la SPL RU
	Profil acheteur : https://www.marches-publics.info/
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	L'offre est valable 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.
	L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.
	Code CPV principal de la consultation : 79600000 Services de recrutement

Article 1. Objet de la consultation

1.1 Objet

Le présent marché a pour objet la sélection d'un cabinet spécialisé en recrutement pour chacun des lots afin de pourvoir plusieurs postes en utilisant des méthodes classiques (dites par « annonces ») ou une approche de recherche directe et personnalisée (dites « chasses de tête »).

Le marché concerne en majorité des recrutements en Contrat à Durée Indéterminée (CDI), mais il peut également concerner des recrutements en contrat à Durée Déterminée (CDD).

Les fiches de poste relatives à chaque lot seront fournies au titulaire de chacun des lots.

1.2 Réalisation de prestations similaires

Les prestations pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires, passé en application de la procédure sans publicité ni mise en concurrence de l'article R. 2122-7 du C.C.P. et qui seront exécutées par l'attributaire du présent accord cadre. Les conditions d'exécution de ce nouveau marché seront similaires au présent Accord cadre.

Ce nouveau marché devra être conclu avant la fin du présent accord-cadre sans excéder le 31/12/2028.

1.3 Durée

Le marché entre en vigueur à compter de sa notification pour une première période ferme s'achevant le 31 décembre 2027. Il sera reconductible tacitement par période d'un an, dans la limite d'une fois jusqu'au 31/12/2028, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) au plus tard 3 mois avant la fin de la période en cours.

1.4 Forme et décomposition

Le présent contrat est un accord-cadre mono-attributaire exécuté au moyen de bons de commande et de marchés subséquents sans minimum et avec maximum pour chaque lot par période en application des articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

Lots	Intitulé	Forme de l'accord-cadre (AC)	Nb titulaires	Maximum en € toute période confondue
1	Aide en recrutement pour les fonctions supports de la SPL RU	Bon de commande/Marchés subséquents	1	145 000
2	Aide en recrutement pour les fonctions métiers de la SPL RU	Bon de commande/Marchés subséquents	1	145 000

3	Aide en recrutement pour les fonctions de managers	Bon de commande/Marchés subséquents	1	145 000

Le soumissionnaire est invité à classer les lots auxquels il candidate par ordre de préférence, de 1 à 3, le rang 1 correspondant au lot qu'il souhaite obtenir en priorité :

Lots	Intitulé	Ordre de préférence
1	Aide en recrutement pour les fonctions supports de la SPL RU	
2	Aide en recrutement pour les fonctions métiers de la SPL RU	
3	Aide en recrutement pour les fonctions de managers	

Chaque candidat peut présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Un même candidat pourra se voir attribuer au maximum deux lots sur les trois lots du marché.

En cas d'égalité de notation entre plusieurs soumissionnaires sur un même lot, celui ayant obtenu la meilleure note technique sera classé en première position.

Dans l'hypothèse où un même soumissionnaire serait classé premier sur les trois lots, l'attribution sera réalisée en tenant compte de l'ordre de préférence indiqué dans le tableau ci-dessus.

Le soumissionnaire se verra ainsi attribuer les deux lots correspondant à ses préférences les plus élevées. Le troisième lot sera attribué au soumissionnaire classé en deuxième position sur ce lot, sous réserve que ce dernier ne dépasse pas lui-même le nombre maximal de lots attribuables.

En cas d'égalité entre plusieurs soumissionnaires classés en deuxième position, celui ayant obtenu la meilleure note technique sera retenu.

L'ordre de préférence devra être renseigné lors de la remise de l'offre et ne pourra pas être modifié après la date limite de remise des offres.

Article 2. Caractéristiques de la consultation

2.1 Procédure

Conformément à l'article L2123-1 et R. 2123-1, 1° du code de la commande publique, le marché est passé en procédure adaptée.

2.2 Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est indiquée en page de garde du présent document.

2.3 Variantes

La proposition de variante n'est pas autorisée.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception de la dernière offre reçue.

2.5 Conditions particulières d'exécution

Le financement du marché se fait sur le budget propre de la SPL RU.

Cette consultation ne comporte pas de conditions particulières d'exécution en application de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique.

Article 3. Documents de la consultation

3.1 Retrait du dossier de consultation

Les documents de la consultation pourront être retirées sur la plateforme AWS.

ATTENTION :

Le retrait anonyme des documents ou par un autre biais que sur https://www.marches-publics.info/ ne permet pas aux candidats d'être alertés sur les modifications réalisées.

3.2 Contenu du dossier de consultation

Documents	Détails
Document unique de candidature	Remplace le DC1, DC2 et DC4 (Veuillez compléter l'ordre de préférence des lots dans ce document)
Règlement de la consultation	Énumère les modalités de mise en concurrence de la consultation
CCAP (Cahier des Charges Administratives Particulières) et son annexe RGPD	Éléments contractuels sur la partie administrative et financière
CCTP (Cahier des Charges Techniques et Particulières)	Éléments contractuels sur la partie technique
Cadre de référence	Liste des principaux services
Annexe financière	Pièce financière

CMT (Cadre de mémoire Technique)	Constituera l'offre technique du candidat

La SPL RU se réserve le droit d'envoyer avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation (délai/date rappelée en page de garde). Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.3 Communications et échanges d'informations

Les communications et échanges d'informations avec les opérateurs économiques seront effectués **exclusivement** par l'intermédiaire du profil acheteur AWS.

Article 4. Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les documents à remettre sont les suivants :

Documents exigés	Exigences minimales
Document unique de candidature	Remplace le DC1, DC2 et DC4 **Veuillez remplir l'ordre de préférence des lots dans l'onglet prévu à cet effet.**
Cadre de référence	**Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années en lien avec l'objet du marché indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.** **Compléter le document fourni dans le DCE. Les autres formats ne seront pas notés et/ou pris en compte dans la notation.**
BPU	Compléter le document fourni dans le DCE et déposer en **format excel uniquement**
CMT	Compléter le cadre de mémoire technique fourni dans le DCE.

REMARQUES :

A défaut de la production des documents visés aux points ci-dessus ou de l'un des renseignements obligatoires qu'ils requièrent, l'intégralité de l'offre peut être rejetée.

4.1 Signature des documents

Les candidatures et offres **n'ont pas à être signées** dès la remise des offres initiales.

En cas de signature électronique, le marché sera signé au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Les certificats de signature électronique utilisés doivent être conformes au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS ».

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI : https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de- securite/visas-de-securite-le-catalogue/

Pour les entreprises européennes, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3

L'entreprise peut également utiliser un certificat ne figurant sur aucune de ces listes mais délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement.

Si l'entreprise utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit transmettre le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique. En revanche, lorsque le signataire utilise le certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, abrogé à compter du 1er octobre 2018, demeurent régis par ses dispositions jusqu'à l'expiration de leur date de validité.

Seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

L'entreprise reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

Article 5. Conditions de remise des plis

5.1 Transmission du pli sur le Profil Acheteur

Les offres devront être transmises sur le profil acheteur https://www.marches-publics.info/ avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation.

Les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées.

Si l'entreprise adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation précitée. Toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de https://www.marches-publics.info/

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

L'entreprise devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi. Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par une entreprise dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par l'acheteur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

5.2 Transmission facultative d'une copie de sauvegarde

Si le candidat le souhaite, il peut remettre, en main propre ou par envoi postale, dans une enveloppe fermée, une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur support papier ou sur un support électronique (clé USB ou CD ROM). Les dates et heures limites de réception de la copie de sauvegarde sont les mêmes que pour la remise des offres.

Destinataire :

À l'attention de la Direction Achat SPL-RU

19 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon

La copie de sauvegarde pourra être ouverte :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Article 6. Analyse des offres

6.1 Critères de sélection des offres

Les offres recevables sont jugées et classées selon les critères suivants :

CRITÈRES ET SOUS-CRITÈRES	DESCRIPTION	PONDERATION
Prix	**Les prix unitaires figurant au BPU seront appliqués à un Détail Quantitatif Estimatif (DQE)**	**40%**
Valeur technique	**La valeur technique sera évaluée sur la base des sous-critères et de leur pondération, tels que présentés dans le mémoire technique.**	**50%**
Sous-critère 1 : Moyens mis en œuvre pour l'exécution des prestations	Ce sous-critère sera analysé au regard du cadre de mémoire technique.	40 points
Sous-critère 2 : Méthodologie de recrutement et accompagnement de la mission	Ce sous-critère sera analysé au regard du cadre de mémoire technique.	60 points
Critère social	**Le critère social sera analysé au regard du cadre de mémoire technique.**	**10%**

6.2 Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur a prévu la possibilité de négociermais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations. Le nombre de candidats admis à la négociation est limité à trois, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes.

Article 7. Signature du contrat

Après signature de l'acte d'engagement, le marché est notifié au titulaire, conformément aux dispositions de l'article R 2182-4 du CCP.

Article 8. Introduction des recours

En cas de litige, l'instance chargée des procédures de recours sera le :

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LYON
67, rue Servient
69 433 LYON CEDEX 03
Téléphone : 04.72.60.70.12
Télécopieur : 04.72.60.72.38

Toute décision faisant grief pourra faire l'objet :

- d'un **référé précontractuel** pour contester un manquement aux obligations de publicité et/ou de mise en concurrence, devant le TJ de Lyon, jusqu'à la signature de l'accord cadre en application des articles 1441-1 et 1441-2 du Code de Procédure Civile ;
- d'un **référé contractuel** pour contester un manquement aux obligations de publicité et/ou de mise en concurrence, devant le TGI de Lyon :
 - si publication d'un avis d'intention de conclure au Journal Officiel de l'Union Européenne avant la signature de l'accord cadre, dans un délai de 11 jours à compter de sa publication en application de l'article 13 de l'ordonnance 2009-515 du 7 mai 2009,
 - si publication d'un avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne, dans un délai de 31 jours à compter cette publication, en application de l'article 1441-3 du Code de Procédure Civile ;
 - si aucun des deux avis précités n'a été publié, dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion de l'accord cadre, en application de l'article 1441-3 du Code de Procédure Civile ;
- d'un **recours au fond** devant le TGI de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la décision de rejet.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du TJ de Lyon (adresse identique à celle précitée).